



**HAL**  
open science

## Pourquoi et comment organiser l'accueil du public en forêt ?

S. Dumont, D. Tarnier

► **To cite this version:**

S. Dumont, D. Tarnier. Pourquoi et comment organiser l'accueil du public en forêt ?. *Revue forestière française*, 1978, 30 (1), pp.59-69. 10.4267/2042/21207 . hal-03396381

**HAL Id: hal-03396381**

**<https://hal.science/hal-03396381>**

Submitted on 22 Oct 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cette rubrique est dirigée par

J.-P. LARRIVAL

Ingénieur du G.R.E.F.  
Ministère de l'Agriculture  
Service des Forêts

1 ter, avenue de Lowendal  
75007 PARIS

nature loisirs  
et forêt

## POURQUOI ET COMMENT ORGANISER L'ACCUEIL DU PUBLIC EN FORÊT ?

S. DUMONT - D. TARNIER

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, l'effort consacré aux activités de loisirs ne cesse d'augmenter. Dans cette perspective, l'aménagement des ressources naturelles devient une préoccupation essentielle et l'accueil du public en forêt en est un aspect important.

Une instruction ministérielle de 1964 précise les principaux objectifs de l'aménagement des forêts pour le tourisme : le visiteur doit être accueilli et plus seulement toléré tout en préservant le caractère d'espace naturel de la forêt et les contraintes de l'aménagement global du massif forestier.

C'est pourquoi, depuis 1969, l'Office national des forêts qui gère en Champagne-Ardenne 93 000 ha de forêts domaniales et 182 000 ha de forêts des collectivités (11 % du territoire et 40 % de sa couverture boisée) a entrepris d'organiser l'accueil des visiteurs dans 49 forêts de la région (dont 16 domaniales) en y réalisant les aménagements qui paraissaient les mieux convenir aux aspirations du public et à la « vocation touristique » des sites.

Ces aménagements comportent presque toujours un équipement routier d'accès et de stationnement, des aires de pique-nique et de jeu, la mise en valeur des points de vue ou sites remarquables, l'ouverture de sentiers pédestres ou équestres.

L'étude (\*) dont nous allons rendre compte dans les pages qui suivent, s'était fixée les deux objectifs suivants :

- estimer la fréquentation des forêts aménagées du double point de vue :
  - quantitatif : nombre de véhicules et de visiteurs ;
  - qualitatif : caractéristiques des visiteurs, motivations, activités, réactions.
- évaluer les conséquences de ces aménagements pour les utilisateurs traditionnels (forestiers, chasseurs) et les gestionnaires de la forêt.

(\*) Une étude de l'Atelier régional d'études économiques et d'aménagement rural (A.R.E.E.A.R.) de Champagne-Ardenne.



Un emplacement de pique-nique en forêt domaniale de Corgebin (Haute-Marne). On devine à l'arrière-plan une vaste clairière aménagée pour le stationnement qui constitue le point de départ des sentiers de promenade.

*Photo X.*

## CHOIX DE L'ÉCHANTILLON DE FORÊTS ÉTUDIÉES

Pour tenir compte de la grande diversité des sites forestiers aménagés pour l'accueil quant à leur localisation, à leur proximité d'un centre urbain, à leur étendue et à la nature des équipements qu'ils portent, neuf forêts avaient été choisies pour l'enquête de façon à constituer un échantillonnage aussi varié que possible des diverses formes d'aménagement et de fréquentation.

Ces neuf forêts peuvent faire l'objet d'une typologie sommaire en fonction des éléments qui précèdent :

- **Des aménagements situés dans des zones touristiques**, plus ou moins liées à des parcs naturels régionaux en cours ou en projet, à proximité de fortes concentrations humaines.
  - Forêt domaniale de Verzy (Marne) : aménagement lourd et « dissuasif ».
  - Forêt domaniale du Temple (Aube) et de Château-Regnault (Ardennes) : aménagements légers et diffus.
- **Des aménagements situés à proximité de centres urbains moyens ou petits.**
  - Forêt domaniale du Corgebin (Haute-Marne) : aménagement diffus à forte fréquentation.
  - Forêt communale de Joinville (Haute-Marne) : aménagement diffus à faible fréquentation.
  - Forêt communale de Poissons sur un site ponctuel aménagé à la suite d'initiatives locales.

● **Des aménagements en zone rurale isolée (tous en Haute-Marne).**

- Forêt domaniale d'Auberive : aménagement lourd et diffus, non « dissuasif ».
- Forêt communale à la Mothe, en un site ponctuel lié à des vestiges historiques.
- Le site (peu forestier) de la Croix d'Arles au bord de la R.N. 67 aménagé en *site de transit* pour automobilistes.

On notera que la plupart de ces sites (6 sur 9) sont situés dans le département de Haute-Marne, le plus forestier de la région, mais qui a entrepris un effort tout particulier d'aménagement touristique de ses forêts.

## LA RÉALISATION DES ENQUÊTES

Les moyens en temps et en personnel dont nous disposions ne permettaient d'envisager que 18 jours d'enquête par site, répartis sur les 6 mois de belle saison, de mai à octobre ; on a tenté de pallier partiellement l'absence d'enquête pendant les six autres mois en demandant aux visiteurs interrogés quelles étaient leurs habitudes de visite pendant le reste de l'année.

Les jours d'enquête ont été répartis sur l'ensemble de la période à raison de 3 jours par mois dont un dimanche, un samedi et un jour de semaine (le mercredi en général).

Malgré l'inévitable absence de précision statistique des résultats de l'enquête en forêt, nous nous sommes attachés à ce que ceux-ci puissent être comparés d'un site à l'autre et autant que possible généralisés.

C'est pourquoi chaque journée d'enquête comportait simultanément le passage d'un questionnaire fermé et le comptage des véhicules stationnés sur le site.

Comptages et questionnaires effectués par la même personne, le même jour, permettent d'établir une relation entre les véhicules dénombrés et les personnes interrogées.

Les comptages, associés aux questionnaires, donnent en effet un moyen d'évaluer la fréquentation de la forêt qui sera exprimé en « heures x visiteurs », élément plus facile à appréhender par sondage et surtout plus significatif que le nombre total de visiteurs venus en forêt car leur visite n'a pas la même signification quand ils y passent quelques minutes ou plusieurs heures.

Nous avons donc calculé le nombre de visiteurs simultanément présents pendant chaque tranche horaire de la journée en nous basant sur le raisonnement suivant :

« Le nombre de visiteurs interrogés par l'enquêteur et présents pendant une tranche horaire donnée est connu. Partant, la proportion de voitures stationnées sur le site dont les occupants ont été interrogés l'est aussi. On a admis que cette proportion était constante tout au long de la journée. »

Cette hypothèse permet, au prix de quelques calculs simples, de déterminer le nombre de visiteurs présents en forêt à tout moment de la journée et le volume global des visites exprimé en « heures x visiteurs ».

Sur le plan pratique, le choix des personnes à interroger était laissé à l'initiative des enquêteurs. Par contre un programme d'enquête précis leur avait été tracé en ce qui concerne les points d'enquête et le temps qu'ils devaient y consacrer.

Ce schéma général a fonctionné de façon satisfaisante au prix de quelques aménagements rendus nécessaires par la défaillance momentanée d'un enquêteur ou la fréquentation quasi nulle de certains postes d'enquête trop isolés en forêt.

Cependant une fois le travail de terrain achevé et les questionnaires remplis, nous avons été amenés à formuler une critique a posteriori :

Par souci d'un échantillonnage optimum des visiteurs interrogés, les postes d'enquête ont été distribués trop généreusement un peu partout dans les sites aménagés de façon diffuse et nous avons été obligés d'en supprimer certains en cours d'enquête ; l'enquêteur n'y rencontrait personne ou presque. Nous avons préféré reporter un temps précieux sur des postes plus « rentables ». A la réflexion, il aurait été beaucoup plus satisfaisant de réduire le nombre de postes aux sites que l'on sait empiriquement être les plus fréquentés, quitte à demander aux visiteurs, comme cela a d'ailleurs été fait, s'ils connaissent les autres.

D'autre part, la validité de l'estimation quantitative de la fréquentation est étroitement liée au nombre des personnes interrogées ; si ce nombre est trop faible, les extrapolations à partir du nombre de véhicules perdent toute signification. Cependant cette méthode a le mérite d'être simple, de ne pas nécessiter de moyens importants et permet d'utiles comparaisons entre les sites.

*Le dépouillement* des questionnaires et leur exploitation a été effectué à la main sur fiches perforées ; chaque réponse du questionnaire était codée et perforée sur la carte. Il n'y eut plus ensuite qu'à effectuer les croisements désirés à l'aide d'un jeu de broches.

Cependant le traitement de 1 500 fiches par cette méthode doit être considéré comme un maximum. Il a représenté finalement une part importante du temps consacré à l'exploitation des résultats.

## QUELQUES RÉSULTATS SIGNIFICATIFS

On ne mentionnera ici que les résultats chiffrés qui nous paraissent éclairer d'un jour nouveau ou inattendu les principaux aspects de la fréquentation touristique des forêts.

### Le volume de fréquentation

Le calcul du nombre d'heures  $\times$  visiteurs par jour d'enquête dans les forêts étudiées (1) donne les résultats suivants :

Nombre moyen d'heures  $\times$  visiteurs par jour d'enquête

Forêts	Mercredi	Samedi	Dimanche	Ensemble	Nombre de questionnaires
Verzy .....	—	490	3 320	1 850	149
Temple .....	—	60	410	260	59
Corgebin.....	320	310	2 040	720	186
Joinville .....	260	170	310	250	147
Château-Regnault .....	250	200	550	350	71
Poissons.....	240	330	1 370	720	194
La Mothe .....	—	10	50	30	166
Auberive .....	90	160	1 040	480	141

1) Nous n'avons pas fait le calcul pour l'aménagement de transit de Saint-Geosmes étant donné le trop grand nombre de visiteurs qui ne s'arrêtent qu'un bref instant et qui ne sont pas saisis par nos enquêtes.

La forêt de Verzy tient très largement la première place ; ce n'est pas une surprise, ses aménagements étant, certains jours de belle saison, bien au-delà de la saturation. Mais les forêts de Poissons et du Corgebin réussissent des scores très honorables.

Dans les autres forêts nos calculs permettent de rectifier très sensiblement les impressions tirées du seul nombre de questionnaires remplis. La forêt d'Auberive en particulier se révèle avoir un niveau de fréquentation assez élevé compte tenu de son isolement et de la faible proportion d'habitues qu'elle peut accueillir.

Les forêts du Temple et de Château-Regnault ont des fréquentations comparables et plutôt faibles ; mais ce qui paraît normal au Temple, ouvert au public l'année de l'enquête et donc encore mal connu, l'est moins à Château-Regnault. Le niveau de fréquentation paraît excessivement faible à Joinville malgré la proximité de la ville ; ceci s'explique aisément par le fait que près de 40 % des personnes interrogées dans cette forêt y viennent à pied : ce sont souvent des enfants. C'est le seul cas où la corrélation entre les véhicules dénombrés en stationnement et la fréquentation globale soit mauvaise.

Enfin le faible volume de visites enregistré à la Mothe s'explique par l'isolement du site et sa faible étendue qui n'autorise pas des promenades de longue durée.

On ne s'étonnera pas de constater que c'est le dimanche qui est le jour préféré des promeneurs en forêt. Par contre il y a peu de différence entre les volumes de fréquentation du samedi et du mercredi.

Cette remarque ne s'applique pas aux « sites de transit » tel Saint-Geosmes qui accueille les automobilistes sur la route des vacances quel que soit le jour de la semaine.

Pourtant dans les forêts péri-urbaines, 60 à 75 % des visiteurs interrogés affirment venir également en forêt pendant la semaine et ce d'autant plus qu'elle est plus proche de la ville. La fréquentation de semaine reste donc aléatoire et liée beaucoup plus étroitement que celle des dimanches au temps de transport.

### Les saisons préférées de visite

Dans une région modérément touristique comme la Champagne-Ardenne, ce n'est pas en été que l'on observe toujours l'affluence moyenne la plus grande en forêt, mais plus souvent au printemps. En tous les cas, c'est certainement au printemps, à l'occasion des fêtes qui jalonnent le mois de mai en particulier, que l'on doit attendre les niveaux de fréquentation record : on a estimé par exemple que 2 % de la population de Chaumont était en forêt du Corgebin le jour de Pentecôte de 1975.

En ce qui concerne les mois d'arrière-saison, septembre et octobre, la fréquentation de la forêt diminue certes mais moins qu'on eût pu l'attendre. Dans de nombreux cas, elle est tout à fait comparable à celle du printemps et même de l'été, surtout si l'on fait abstraction des jours de fête exceptionnelle.

Ainsi les enquêtes ont révélé que :

— dans les forêts péri et suburbaines, les personnes interrogées qui déclarent venir se promener en forêt en toute saison sont largement majoritaires : elles représentent 70 à 90 % des visiteurs ;

— dans les forêts « rurales » éloignées des lieux habités, cette proportion est bien moindre mais ne descend jamais au-dessous du 1/3.

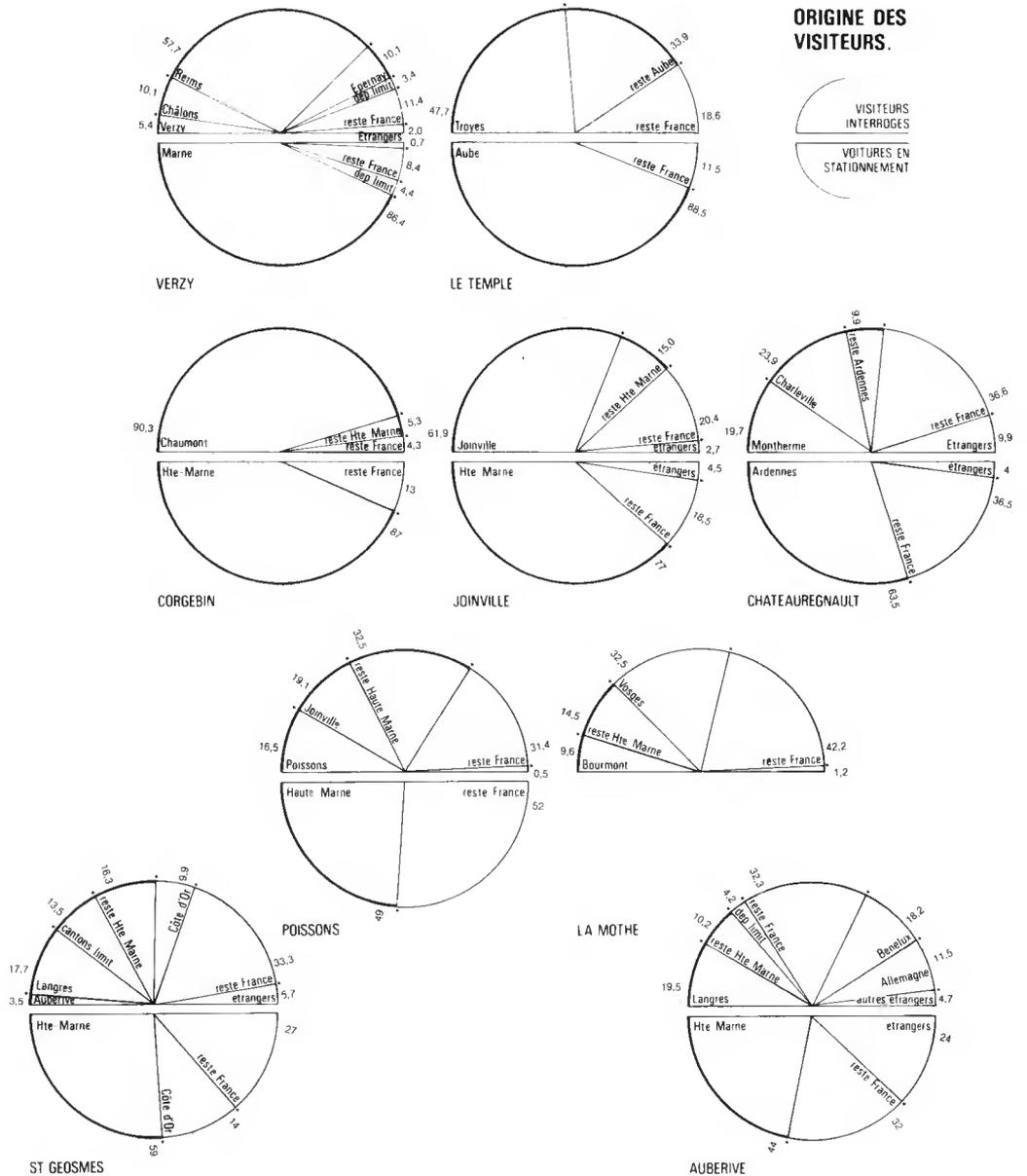
Bien que le printemps soit la période favorite des visiteurs, ceux-ci ne dédaignent ni l'automne, ni même l'hiver qui reçoit toujours un contingent d'habitues prêts à affronter le froid, même en forêt d'Auberive pourtant particulièrement isolée et dans une région qui n'est pas réputée pour la clémence de son climat.

**L'origine des visiteurs**

Les résultats des enquêtes sont schématisés sur les figures ci-dessous en distinguant les visiteurs originaires :

- de la (ou des) villes proches,
- du reste du département,
- du reste de la France ou de l'étranger.

Les visiteurs « de voisinage » qui sont souvent des habitués constituent le contingent le plus faible dans les forêts rurales isolées. Mais ils peuvent représenter jusqu'à 90 % des visiteurs



dans les forêts péri-urbaines, le cas extrême rencontré étant celui de la forêt du Corgebin près de Chaumont.

Pourtant les visiteurs étrangers au département peuvent être autre chose que des visiteurs de hasard et beaucoup de ceux qui ont été interrogés n'y venaient pas pour la première fois.

Ainsi nous avons constaté avec quelque surprise, que ce sont les forêts les mieux « intégrées » dans leur environnement humain c'est-à-dire celles aussi où la proportion de visiteurs étrangers au département est la plus faible, qui semblent exercer auprès d'eux l'attrait le plus fort. Le cas le plus significatif est celui de la forêt de Poissons en Haute-Marne où les associations locales entretiennent toute la belle saison une animation permanente sur le site. Celui-ci ne reçoit qu'1/3 de visiteurs non haut-marnais mais parmi eux 85 %, pourcentage tout à fait exceptionnel, connaissaient déjà ce site et l'appréciaient.

### Le temps passé en forêt

La durée du séjour en forêt obéit à des règles complexes que nous avons tenté d'analyser car elles ne correspondent pas toujours à l'idée que l'on est tenté de s'en faire par le raisonnement : on a constaté par exemple que les visiteurs qui viennent de loin arrivent en général plus tôt et restent plus longtemps en forêt. Au contraire, les visites « en coup de vent » sont souvent le fait des habitués et des voisins qui compensent la faible durée de leur promenade par sa répétition ou bien des automobilistes en transit dans les sites de type « halte en forêt » comme Saint-Geosmes.

Ce type de visites courtes tend aussi à prendre une place prépondérante quand l'aménagement du site est conçu de façon trop « ponctuelle » comme en témoignent les chiffres qui suivent : on observe une situation de ce genre à la Mothe, dans un site ponctuel par nécessité (vestiges historiques perchés sur une butte) mais aussi à Château-Regnault dépourvu de sentiers de promenade à pied.

Forêts	Pourcentage de visites longues (> 3 heures)	Pourcentage de visites courtes (< 1 heure)
Le Temple (Aube).....	59	9
Poissons (Haute-Marne).....	51	8
Corgebin (Haute-Marne).....	44	8
Auberive (Haute-Marne).....	41	39
Verzy (Marne).....	35	12
Château-Regnault (Ardennes).....	15	51
Saint-Geosmes (Haute-Marne).....	12	56
Joinville (Haute-Marne).....	11	39
La Mothe (Haute-Marne).....	8	60

### LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ÉTUDE

Malgré le soin apporté au choix de nos neuf forêts, notre échantillonnage ne peut prétendre à une rigoureuse représentation statistique. On exposera cependant quelques-uns des enseignements que nous avons pu en tirer sur la conception même des aménagements d'accueil en forêt et sur leur opportunité.

A cet égard, une distinction qui ressort très clairement de notre analyse, doit être faite entre :

- les aménagements « défensifs » souvent imposés par les circonstances ;
- et les aménagements que nous qualifierons, à défaut d'une terminologie consacrée, de « volontaristes ».

Les premiers trouvent leur justification quand une fréquentation spontanée et parfois massive se développe, généralement à proximité d'une agglomération. L'objectif de l'aménageur de la forêt n'est pas dans ces conditions de la susciter mais de la limiter et de la contrôler.

Le but des aménagements « volontaristes » est au contraire d'encourager le développement d'une fréquentation touristique utilisant la forêt comme un facteur d'attractivité parmi d'autres au profit d'une région rurale plus ou moins déprimée. Ces aménagements résultent donc d'une décision concertée d'aménagement du secteur à laquelle les forestiers doivent bien entendu apporter leur concours.

Ces considérations liminaires permettent d'apporter un début de réponse à la question qui se pose dès l'abord : quelles forêts aménager en priorité ? Celles bien entendu où se développe une certaine fréquentation même en l'absence de tout aménagement, mais aussi celles qui sont incluses dans le périmètre d'un secteur d'aménagement touristique concerté.

L'esprit dans lequel seront conçus les aménagements sera très différent dans les deux cas.

### **Les aménagements défensifs**

L'objectif du forestier est alors clair : empêcher autant que possible que la fréquentation ne contrarie à l'excès les activités sylvicole ou cynégétique traditionnelles de la forêt.

Pour cela il sera logique d'organiser l'accueil des visiteurs en périphérie de la forêt sous la forme de parkings, d'aires de pique-nique, de panneaux d'information afin d'éviter une pénétration massive au cœur de la forêt.

Il faudra, bien entendu, veiller à ne pas concentrer sur un trop petit espace les équipements d'accueil, solution de facilité qui a pour inconvénient évident de dénaturer l'environnement forestier. Celui-ci n'est pas compatible avec l'entassement humain même temporaire.

Que l'aménageur ne perde pas de vue à ce propos, que parmi les visiteurs urbains de la forêt, une petite minorité, rarement plus d'1/4, sera motivée par la recherche de calme, la rencontre avec la nature et l'esprit de découverte. C'est à leur intention qu'il convient de prévoir des circuits de promenade, des points de vue attrayants, des sentiers botaniques, etc., qui peuvent sans grand dommage pénétrer profondément en forêt car ils ne recevront jamais la grande affluence.

Pour la majorité restante, la nature des « loisirs » sédentaires qui leur est proposée doit être soigneusement sélectionnée de façon à ne pas transformer la forêt en luna-park tout en invitant à s'attarder le visiteur qui ne vient pas pour une longue période : deux objectifs quelque peu contradictoires ; un terrain de boules, des jeux d'enfants, un très court circuit de promenade même s'ils n'ont rien de spécifiquement forestier, peuvent y contribuer utilement.

### **Les aménagements « volontaristes »**

Le forestier n'a pas alors à lutter contre une fréquentation anarchique et destructrice. Les équipements défensifs (parkings, barrières, chicanes, etc.) pourront être réduits au minimum. Mais l'effort devra être porté sur les deux points suivants :

- la concertation avec les organismes, collectivités et associations voisines qui sont aussi intéressées par le développement touristique de leur région ;



Les « faux » (hêtres tortillards) de la forêt domaniale de Verzy. Un exemple d'aménagement défensif : les racines très superficielles de cette variété rare sont sensibles au piétinement et nécessitent une protection par barrière.

*Photo X.*

Un sentier de promenade dont l'entrée située derrière le parking automobile est munie d'une barrière ; on notera combien cette laie forestière rectiligne manque de variété pour le promeneur.

*Photo X.*



— mais aussi un effort d'imagination pour que la forêt aménagée soit aussi attrayante que possible pour les futurs touristes dont on souhaite susciter ou développer la fréquentation. Bien entendu cet effort doit être adapté au type de fréquentation espérée (familiale, sportive, de passage, etc.). Nous avons parlé d'imagination car ce type d'aménagement ne peut jamais être normalisé ; on sait qu'il faudra prévoir des aires de pique-nique et des circuits de promenade mais ceux-ci ne suffisent pas pour attirer et retenir un visiteur. Ils sont appréciés et éventuellement fréquentés à la condition qu'un point de curiosité particulièrement attractif soit offert au visiteur qui puisse motiver son déplacement. Cette attraction peut à la limite n'avoir aucun caractère forestier : pavillon d'accueil, mirador, etc. En forêt d'Auberive cette fonction est remplie par un enclos à gibier. Notre enquête a montré qu'une proportion significative des visiteurs dans ce type de forêt y passe toute la journée (14 % reste plus de 8 heures en forêt d'Auberive). N'oublions pas que le but de l'aménagement est alors de les inviter à revenir et à séjourner si possible dans la région. Il faut donc leur proposer un éventail de loisirs variés, attrayants et complémentaires de ceux qu'ils trouveront au voisinage.

A cet égard quelques erreurs peuvent être facilement évitées.

Par exemple le tracé des circuits de promenade devrait être étudié de façon à proposer des parcours de longueur graduée. Les promenades courtes sont trop souvent oubliées alors que les visiteurs familiaux avec de jeunes enfants ne peuvent guère envisager autre chose. Ils doivent également éviter les laies forestières rectilignes qui engendrent la monotonie et relier des points de curiosité ou des haltes pittoresques pour l'agrément de la promenade.

Ces aménagements qui s'adressent à des visiteurs éloignés et connaissant mal la région, devront prévoir une signalisation et une information (par panneau, documents écrits ou même pavillon d'accueil) beaucoup plus poussée que dans une forêt péri-urbaine.

Le risque de transformer la forêt en parc d'attractions étant fort limité, on aura moins de scrupules à y installer des équipements de loisir banalisés tels que jeux, barbecues et à encourager la pratique de certaines activités sportives (pêche, randonnées équestre ou cycliste, varappe, etc.) en liaison avec des clubs locaux.

Ce rôle des associations est considérable et parfois sousestimé par les aménageurs ; parmi les neuf forêts aménagées que nous avons étudiées, notre enquête a révélé que paradoxalement celle où les « étrangers » reviennent le plus volontiers est aussi celle (Poissons) où une animation permanente est assurée sur le site par une union des associations locales allant des pompiers à l'amicale bouliste qui y organisent à tour de rôle leur fête annuelle et une fois par an une manifestation exceptionnelle (course de côte) dont aucune n'a pourtant un véritable caractère forestier.

Signalons en passant que c'est cet aménagement qui semble poser aux forestiers le moins de problème tant en matière d'entretien et de « gestion » touristique du site que de sécurité : pas de dégradations, prévention contre les feux assurée par les visiteurs eux-mêmes, etc.

### **Les contraintes**

Ceci nous amène à dire quelques mots et ce sera notre conclusion, des contraintes souvent redoutées qu'imposent au forestier de tels aménagements d'accueil car le visiteur est souvent considéré, à tort ou à raison, comme un gêneur. Qu'en est-il exactement ?

Du point de vue de la gestion sylvicole, ces contraintes sont presque négligeables : dans les cas les moins favorables, il suffit de distraire quelques hectares de forêt de la gestion normale mais on connaît des forêts fortement et régulièrement fréquentées (Le Corgebin) où cela n'a même pas été nécessaire.

## Nature, loisirs et forêt

En matière de chasse, le problème est plus délicat car les chasseurs sont systématiquement et parfois irrationnellement opposés à toute forme de fréquentation. Quand celle-ci dépasse un certain niveau, il y a gêne incontestable, mais il ne peut guère s'agir alors que de forêts péri-urbaines dont la fréquentation est sociologiquement inévitable et les chasseurs doivent bien en prendre leur parti. Dans les autres cas la présence diffuse des visiteurs ne nuit pas à la qualité des tableaux de chasse et la cohabitation est possible au prix de quelques règles de sécurité.

Plus sérieuse est la contrainte de gestion touristique proprement dite : entretenir et nettoyer le site aménagé, remédier aux dégradations, informer les touristes, veiller à la surveillance contre le feu, etc., demandent du temps et des moyens que les forestiers doivent distraire de leurs occupations proprement sylvicoles. La meilleure solution au problème, pas toujours réalisable malheureusement, consiste à faire prendre en charge tout ou partie de ces soins par les collectivités ou associations voisines qui tirent profit de l'aménagement.

Une dernière contrainte, difficilement perceptible à court terme, ne doit pas pourtant être négligée : c'est la contrainte paysagère. Des visiteurs, habitués de « leur » forêt, risquent de percevoir comme des agressions au paysage certaines opérations forestières (coupes rases, modification du peuplement). Le forestier pourra donc être amené à aménager la gestion de la forêt en tenant compte des vues sensibles et de l'impact visuel de certains travaux. Ceci est certainement faisable mais doit être prévu très longtemps à l'avance.

Stephen DUMONT	D. TARNIER
Chef de l'A.R.E.E.A.R.	Chargé d'études
ATELIER RÉGIONAL D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET D'AMÉNAGEMENT RURAL (A.R.E.E.A.R.)	
Région Champagne-Ardenne	
13, rue Carnot	
51000 CHALONS-SUR-MARNE	